

## Absence td , mot suffisant pour justificatif ?

Par **AnouchkaLea**, le **05/12/2012 à 17:30**

Bonjour à tous et à toutes ,

Je suis toute nouvelle et je sais que ce sujet a déjà été traité mille fois mais je voulais quand même vous exposer ma " situation " Il se trouve que j'ai deux absences injustifiées , tous les TD confondus , donc à priori c'est bon puisque que dans ma fac on est défaillant au bout de trois absences injustifiées . Il se trouve que l'une des absences était complètement volontaire ( fatigue , aucune envie de sortir de chez moi à 18 h pour aller à un td ) mais l'autre absence c'est parce que j'étais malade. Mais je ne suis pas allée voir le médecin pour ça donc ma question est la suivante : est ce que un mot signé comme quoi je ne me sentais pas bien , par un parent par ex ou par moi suffit comme justificatif ou non ?  
Voilà merci d'avance [smile3]

Par **Visiteur**, le **05/12/2012 à 17:58**

Normalement chaque université a son propre règlement au sujet des examens et du contrôle continu.

Je ne pense pas qu'un mot soit suffisant, ce serait trop simple: imagine qu'une personne s'inscrive en première année juste pour toucher les bourses (ce qui devient trop fréquent à mon goût), s'il connaît un médecin amicalement, il n'aura qu'à lui demander de justifier ses absences...

Parles-en plutôt simplement à ton chargé de TD.

Par **bulle**, le **05/12/2012 à 18:01**

Bonjour,

[citation]mais l'autre absence c'est parce que j'étais malade. Mais je ne suis pas allée voir le médecin pour ça donc ma question est la suivante : est ce que un mot signé comme quoi je ne me sentais pas bien , par un parent par ex ou par moi suffit comme justificatif ou non ?  
[/citation]

Vous n'êtes plus au collège. Seul un certificat médical peut prouver que vous étiez malade. Il vous suffit de ne plus vous absenter.

Par **AnouchkaLea**, le **05/12/2012** à **18:03**

Oui c'est bien ce que je me disais aussi , que ce serait trop simple , merci en tout cas je lui en parlerai et au pire je laisse ces deux absences injustifiées comme ça ( vu que mes td de ce semestre sont maintenant terminés et que je ne peux plus , de toute façon,rater un autre td )

Par **gregor2**, le **05/12/2012** à **21:58**

Bonjour,

[citation]Je suis toute nouvelle et je sais que ce sujet a déjà été traité mille fois [/citation]

non non en deux ans vous êtes la première que je vois (et pourtant on en voit ...)

Par **Abb**, le **08/12/2012** à **04:58**

Pour votre absence "volontaire", évidemment qu'un mot venant de vous suffit ! (pas un mot de vos parents par contre, vous n'êtes plus en primaire...).

Personnellement les rares fois où j'ai été absente pour raison non justifiable médicalement (les semaines où on avait 3 galops d'essai et 2 dissertations importantes à rendre par exemple et que 24h par jour ne suffisaient pas), j'écrivais un mail au chargé de TD pour prévenir. Je n'ai jamais eu aucun problème. Tant que ces absences un peu "louches", sans véritable justification, sont vraiment rares (pas plus d'une fois par TD) vous n'aurez pas d'ennuis. Au pire on vous menace de baisser votre note de participation mais en pratique, en 6 ans de fac, je ne l'ai jamais vu (surtout si vous avez des bonnes notes : on ne remarquera même pas que vous n'êtes pas venue à un cours si en temps normal vous participez et avez 14 de moyenne en TD...)

Pour votre absence où vous étiez malade, si c'est une absence au même TD que pour l'absence "volontaire", ça commence à faire un peu beaucoup. Si c'est tout récent, écrivez à votre chargé de TD pour vous excuser de votre absence. Et essayez d'assurer niveau notes dans ce TD.

L'intransigeance en termes d'assiduité en TD dans certaines facs m'agace : il me semble qu'on peut être tout à fait sérieux et bosseur tout en ratant un TD par ci par là.

Par **AnouchkaLea**, le **08/12/2012** à **11:53**

Merci beaucoup d'avoir répondu ! En faite ça peut aller , car mon absence volontaire était dans un TD et celle où j'étais malade c'était dans un autre .J'ai donc deux absences dans deux matières différentes , et dans ces matières j'ai des notes moyennes disons mais rien de

catastrophique . Et puis je participe assez souvent à l'oral . Pour l'absence où j'étais malade , j'ai envoyé un mail à mon professeur et ça a été réglé , pour celle qui était volontaire je n'ai pas pris la peine mais je pense que je n'en ai pas besoin maintenant , les TD étant finis , 1 absence non excusée ce n'est vraiment pas beaucoup . Mais c'est vrai qu'ils sont stricts mais après ce peut être plus des menaces qu'autre chose !

Par **Yn**, le **08/12/2012 à 14:07**

Personnellement, je ne tiens pas compte de la note d'oral des étudiants qui ont des absences injustifiées.

Par **AnouchkaLea**, le **08/12/2012 à 18:47**

Ce n'est pas le cas dans ma fac , surtout que 2 td où on a été absent sur les dizaines de td par semestre c'est vraiment peu . Et puis ça regarde l'étudiant , on peut être un bon élève et rater quelques td , ce n'est pas la mort . Si on ne se sent pas bien ( maux de ventre ou je ne sais quoi ) et qu'on ne va pas chez le médecin on ne va pas aller se trainer à quatre pattes juste pour un td c'est ridicule . Heureusement que mes professeurs ne sont pas comme ça , et puis merci mais ça ne m'empêche pas de participer très souvent et avoir des notes tout à fait correcte , tout aussi correctes que les élèves assidus et prêts à obéir à la baguette .